



CANDIDATURE

CMJ 2026-2028

Nom :

Prénom :

Fille ☐

Garçon ☐

Né(e) le :

Adresse :

Numéro de téléphone du candidat :

Adresse mail :

Numéro de téléphone du (des) responsable(s) légal(aux) :

Établissement scolaire :

En classe de :

Je m'engage à participer régulièrement aux réunions du Conseil Municipal des Jeunes et aux réunions de travail.

Mes idées, mes projets :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces à fournir :

- Photocopie de la pièce d'identité du candidat
- Photocopie de la pièce d'identité d'un représentant légal
- Photocopie du justificatif de domicile d'un représentant légal

Fait le : à :

Signature du candidat :

Signature du représentant légal :



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) à :

Représentant(e) légal(e) de l'enfant :

Autorise mon enfant à :

- Présenter sa candidature au Conseil Municipal des Jeunes de Neydens pour l'année 2026 / 2028,
- Participer à toutes les actions liées au Conseil Municipal des Jeunes,
- Etre véhiculé par les moyens de transport de la commune ou avec un élu de la commune pour tout déplacement dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes,
- Etre filmé, photographié, seul ou en groupe dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes et que son image puisse être diffusée par les moyens de communication de la commune (Facebook, Instagram, site internet, chaine YouTube, bulletin municipal) ainsi que dans tous les autres supports locaux,
- Recevoir par courriers électroniques, postaux et wattsapp les différentes informations relatives au Conseil Municipal des Jeunes (réunions, programme, rendez-vous ...).

Autorise des responsables du CMJ à :

- Prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et la sécurité de mon enfant sur demande d'un médecin.

J'atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes et en accepte l'organisation.

Fait à : Le :

Signature du candidat
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Signature du représentant légal
Précédé de la mention « Lu et approuvé »



FONCTIONNEMENT DU CMJ

1. LES DEVOIRS

Le conseiller représente les jeunes de la commune de Neydens et est issu des classes du CM1 à la 3^{ème}.

Il s'engage à :

- Assister aux réunions et à s'investir dans les projets du Conseil Municipal des Jeunes. Les réunions ont lieu le soir, en fonction de la disponibilité des membres,
- Informer les élus et les jeunes de la communes des actions du Conseil Municipal des Jeunes,
- Être respectueux et à communiquer avec les membres du Conseil Municipal des Jeunes,
- S'informer des besoins des jeunes de la commune,
- Établir un lien entre les générations de la commune,
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes,
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation afin d'améliorer le quotidien des jeunes de la commune.

Les jeunes conseillers seront aidés par les conseillers municipaux pour appréhender pleinement leur nouvelle fonction.

2. LES DROITS

Le jeune conseiller a le droit de :

- Proposer des projets, des actions soumis aux arbitrages financiers du conseil municipal,
- Participer à l'organisation des manifestations culturelles, de loisirs, des expositions ou des fêtes,
- Participer à la vie citoyenne,
- S'impliquer dans les actions locales et sociales de la commune,

3. LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Toutes les actions relatives au Conseil Municipal des Jeunes doivent impérativement et en toutes circonstances, respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité.

L'approbation et/ou l'exploitation à toutes fins des actions du Conseil Municipal des Jeunes par des groupes politiques, mercantiles, philosophiques sont prohibées.

Le Conseil Municipal des Jeunes est avant tout un espace d'expression et de proposition où le jeune conseiller peut émettre librement son avis sur des sujets et projets qui le concernent et qu'il souhaiterait voir aboutir.

Signature du candidat

Signature du représentant légal



QU'EST-CE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ?

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), est un groupe de 12 jeunes élus qui souhaitent participer à la vie de leur commune et faire entendre la voix des enfants et des jeunes.

Les jeunes conseillers sont élus pour deux ans, avec la possibilité de renouveler leur mandat une fois, jusqu'à l'entrée en classe de 1ère.

Comme les adultes du Conseil municipal, ils se réunissent pour échanger, débattre, partager leurs idées et réfléchir ensemble à des projets pour améliorer la vie dans la commune.

Cela peut être, par exemple, imaginer une action pour protéger la nature, organiser un événement, améliorer les espaces de loisirs, proposer des actions solidaires ou réfléchir à tout autre sujet qui concerne la commune et les jeunes.

Chaque jeune conseiller peut s'exprimer sur les sujets de son choix, écouter les idées des autres et proposer ses propres projets.

Les idées sont discutées ensemble et certaines peuvent ensuite être présentées et défendues devant le Conseil Municipal.

Participer au CMJ, c'est aussi découvrir comment fonctionne une mairie et le rôle des élus. C'est une façon concrète d'apprendre ce que signifient la citoyenneté, la démocratie et la responsabilité.

EN QUOI CELA CONCISTE RÉELLEMENT ?

Être jeune conseiller, c'est apprendre à :

- + Donner son avis et défendre ses idées
- + Ecouter et respecter l'avis des autres
- + Travailler en équipe
- + Débattre et prendre des décisions ensemble
- + Imaginer et proposer des projets pour sa commune
- + Découvrir la vie municipale et la démocratie
- + Rencontrer et échanger avec les élus municipaux

Et surtout, pas besoin d'avoir toutes les réponses ! Il faut simplement avoir des idées, de la curiosité et l'envie de s'investir pour sa commune et pour les autres.

Parce que les jeunes aussi ont des idées et qu'elles méritent d'être entendues !

COMMENT SE DÉROULE LA SÉLECTION ?

Et si toi aussi, tu avais ton mot à dire dans ta commune ?

Tu as des idées pour améliorer ton village ou ta ville ?

Tu aimerais proposer des activités, parler d'environnement, de sport, de solidarité ou de sujets importants pour les jeunes ?

Alors le Conseil Municipal des Jeunes est fait pour ça et pour Toi!

Si tu veux nous rejoindre :

1. Télécharge le dossier de candidature sur le site de la commune ou viens le récupérer en mairie ou auprès du périscolaire.
2. Dépose le dossier au plus tard le 16 octobre 2026.
3. Une élection se déroulera dans les locaux de la Mairie le 17 Novembre 2026 en après-midi.
4. Si tu es élu(e), tu seras convié(e) à une première réunion le mois suivant l'élection, pour l'investiture du nouveau Conseil Municipal des Jeunes.
5. Si tu as besoin de renseignements complémentaires, n'hésite pas à contacter la mairie de Neydens : periscolaire@neydens.com

Tes idées comptent. Alors pourquoi ne pas les partager ?

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- ☐ La fiche candidature
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité du candidat
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité d'un représentant légal
- ☐ Photocopie du justificatif de domicile d'un représentant légal
- ☐ L'autorisation parentale
- ☐ Une affiche au format A4 ou A3 constituée de :
 - Ta photo,
 - Ton nom,
 - Ton prénom,
 - Ta classe,
 - Tes idées de projet pour les jeunes et la commune,
 - Tes idées d'actions solidaires.

Merci pour ta participation 😊